

Dossier d'Entreprise *année Universitaire 2017-2018 - promotion 2016-2018*

Master 2 DCDP Professionnel 2016-2018

Mention Direction de Projets et d'Établissements Culturels

Développement de Projets Artistiques et Culturels Internationaux

Université Lumière Lyon 2

Institut de la Communication Bâtiment L

5 avenue Pierre Mendès-France

69676 BRON CEDEX

LA PANACÉE

centre de culture contemporaine, 14 rue de L'École

de Pharmacie Montpellier France

juillet 2017 : La Panacée fait désormais partie du

MoCo

, une structure multi-sites inédite,

dédiée à l'art contemporain, qui inclut également l'École Supérieure des Beaux-Arts de Montpellier (ESBA) et l'Hôtel de Montcalm (3500 m² près de la gare Saint Roch, en cours de restauration, ouverture prévue en juin 2019)

Transmise à :

Camille Jutant : Responsable pédagogique

Préparée par :

Isabelle Cause : Profession Coordinatrice de projets artistiques et culturels

300 rue des Bruses

34090 Montpellier

20 mars 2018



photo : Messieurs Rubio_Freche et Bagouet 1984

Sommaire

page 3	<u>Introduction</u>
page 4	<u>Préambule historique</u>
page 6	<u>Genèse contemporaine de la construction d'une politique culturelle sur le territoire Montpelliérain de 1977 à 2004</u>
page 14	<u>L'environnement culturel dans le domaine de l'art contemporain de 1982 à 2005</u>
page 16	<u>Le centre culturel contemporain de la ville de Montpellier La Panacée est créé en 2005,</u>
page 21	<u>Les dispositions administrative de la gestion du projet MoCo.</u>
page 29	<u>Conclusion</u>
page 30	<u>Bibliographie</u>
page 31	<u>Annexes en ligne</u>



Introduction

Le projet du centre de culture contemporaine La Panacée suivra trois étapes majeures pour murir vers sa forme actuelle.

La ville de Montpellier lance son projet de création d'une «cité des artistes» dédiée à l'art contemporain en 2005 sous le mandat du maire Hélène Mandroux.

Il sera investi, avant ses quatre années de travaux , par des évènements culturels ponctuels.

Il sera inauguré le 22 juin 2013 sous le mandat du Maire Philippe Saurel.

Son premier directeur est Franck Bouchard (2013-2016) son projet artistique propose d'explorer et de présenter les recherches artistiques qui ont en commun d'interroger nos perceptions d'un monde en mutation, son environnement technologique et la manière dont elles transforment les pratiques artistiques.

En 2014 l'équipe municipale souhaite restructurer le projet fédérateur de sa politique culturelle dans le domaine de l'art contemporain. Elle recrute Nicolas Bourrioud en janvier 2016 auteur de cette parole " *Je crois à la singularité du regard , une pensée novatrice peut s'exprimer avec un stylo. Il n'y a pas de lien entre l'outil dont on use et ce qu'on exprime.*"

La volonté politique de la municipalité de Montpellier et Nicolas Bourrioud créent le MoCo.

Le MoCo (**M**ontpellier **C**ontemporain) est une structure multi-sites inédite, dédiée à l'art contemporain, il inclut La Panacée et l'École Supérieure des Beaux-Arts de Montpellier (ESBA). et l'Hôtel de Montcalm (3500 m2 près de la gare Saint Roch, en cours de restauration, ouverture prévue en juin 2019).

La construction d'un projet collectif passe par son histoire.

Elle révèle la volonté des énergies et concrétise l'évolution d'un territoire par la mise en oeuvre des programmes et la construction des infrastructures culturelles. Leurs promesses perdurent et participent aux efforts du présent et aux projets du futur. Cette étude de la Panacée est fortement imprégnée de cette histoire qui débute par l'élection de Georges Frêche à la mairie de Montpellier en 1977. Elle est en concomitance avec les évolutions de structuration de la relation de l'Etat avec les collectivités locales qui prennent sens dans le texte Jacques Chabam-Delmas *Jalons vers une nouvelle société* parue en 1971.



Préambule historique -

L'étude du dossier d'entreprise, dans le cadre du Master Professionnel Développement de Projets Artistiques et Culturels Internationaux Université Lumière Lyon 2, promotion, 2016-2018, analyse la structure le centre culturel Montpelliérain : La Panacée, rue de la l'école de Pharmacie, créé en 2006.

Montpellier est une création originale du Moyen-Age. En 985, un certain Guilhem reçoit du comte de Melgueil le domaine rural de Montepestelario. Il est l'origine de la ville nouvelle.(1) La ville se situe sur la route du pèlerinage de Saint-Gilles de Compostelle, elle prospère et les Guilhems soutiennent son développement. La mobilité de ses marchands, ses contacts lointains, la présence d'une importante communauté juive et de nombreux étrangers construisent la dynamique de la ville. Cet état d'esprit cosmopolite favorise le développement des enseignements de la médecine et du droit.

La Panacée est liée à l'histoire de la ville et tout particulièrement à la naissance de son Université au XII siècle. Le légat pontifical Conrad donna à l'université de médecine de Montpellier ses premiers statuts officiels en 1220, les universités d'arts sont créées vers 1240, de droit vers 1260 et de théologie 1421.

A l'instar de l'école de médecine de Salerne, elle est un lieu de convergence des courants grec, judaïque et arabe. Son dynamisme intellectuel est nourri par la mobilité des personnes et des idées venant de toute la Méditerranée. L'école de médecine, Collège Royal de Médecine, acquiert ses propres locaux vers 1450. La tutelle cléricale est progressivement estompée au profit de l'Etat par de nouvelles règles édictées par le décret royal de Louis XII le 29 août 1498. Son adresse est rue du Bout du Monde, nommée aujourd'hui rue de l'école de pharmacie (adresse actuelle de la Panacée).

Sous le règne d'Henri IV et l'arrivée des Protestants à la tête de la ville en 1562, l'école de médecine est dotée par la mise en oeuvre du Professeur Pierre Richer de Belleval, du premier Jardin Royal de France. Ce jardin botanique est créé afin de faciliter la santé par les plantes. Il conserve à travers les siècles un lien étroit avec l'université grâce à sa spécialisation dans les plantes médicinales.

La Révolution Française déstabilise la ville par les remaniements administratifs qui changent son statut de capitale régionale en chef- lieu de département. Le décret du 15 septembre 1793 met un terme à six siècles d'enseignement, dissout les universités et ferme les écoles.



Le 4 décembre 1794, la Convention décrète la fondation des trois Écoles de Santé: Paris, Strasbourg et Montpellier. Un an plus tard la Faculté de Médecine quitte ses anciens locaux pour le monastère Saint Benoit et médecine et chirurgie sont réunies.

La profession d'apothicaire est légiférée par la Loi contenant Organisation des Écoles de pharmacie du 11 avril 1803. Dans son premier article elle précise l'établissement d'une école de pharmacie à Paris, Montpellier et Strasbourg.

Il est écrit dans " les extraits des minutes de la Secrétairerie d'État du château de Saint -Cloud, le 11 messidor an XI (30 juin 1803), par Napoléon Empereur des Français, il est dit que la future école de pharmacie de Montpellier, département de l'Hérault, sera définitivement placée dans les bâtiments et dépendances de l'ancienne Université" C'est-à-dire dans le Collège royal de médecine. C'est dans ces lieux que Rondelet fera construire le premier amphithéâtre d'anatomie et qu'il va créer le premier jardin des simples au XVI siècle. C'est également en ces lieux que Rabelais recevra son titre de docteur en médecine en 1537. (1)

L'école évolue en Faculté de Pharmacie et déménage avenue Charles Flahault en 1963 et le site devient le Laboratoire National de Santé jusqu'en 1990.

En 1999 l'agglomération de Montpellier achète le bâtiment puis le cède à la ville de Montpellier en 2005 dans le cadre d'un transfert de patrimoine.

Le centre culturel contemporain de la ville de Montpellier trouve son adresse et le nomme: La Panacée. (Panacée est déifiée par les Grecs, elle rétablit l'équilibre organique grâce aux remèdes, fille d'Esculape dieu de la Médecine et soeur d'Hygie déesse de la santé. "Panacée " en pharmacologie signifie la fabrication d'un médicament à partir d'une dizaine de plantes, contrairement au "Simple" constitué d'une seule plante médicinale).

La Panacée sera investit de 2005 à 2008 pour des évènements ponctuels :

- 2005 La biennale d'art contemporain chinois
- 2006 Chauffe Marcel Fond Régional d'Art Contemporain Languedoc-Roussillon (FRAC LR)
- 2007 La Biennale des jeunes créateurs
- et en 2008 La Dégelée Rabelais dont le commissaire d'exposition est Emmanuel Latreille, directeur du FRAC LR avant sa fermeture pour quatre années de travaux de 2009 à 2013.



Genèse contemporaine de la construction d'une politique culturelle sur le territoire Montpelliérain de 1977 à 2004

1977, le second tour des municipales est serré entre François Delmas du Parti Républicain, maire de Montpellier depuis dix huit ans, et Georges Frêche le candidat de l'Union de la Gauche et député de l'Hérault. Le vote des écologistes est un enjeu pour obtenir la majorité.

L'écologie est l'une des grandes orientations du programme politique du candidat Georges Frêche et plus précisément la piétonnisation du centre ville. Son programme ambitionne la mise en oeuvre des différentes dynamiques nécessaires à l'évolution de la ville :

- une politique de l'aménagement des quartiers qui passe par la créations des Maisons pour Tous , elles doivent être un espace démocratique associant les Montpelliérains à la gestion de leur cité (commissions de quartier et commissions extra-municipales)
- priorité à l'emploi, en 1977 un montpelliérain sur neuf est au chômage et tout particulièrement les jeunes et les femmes
- une politique sociale qui a pour mission de permettre aux personnes âgés de rester à leur domicile, des mesures favorisant l'insertion des personnes en situation d'handicap et la décélération du processus d'exclusion d'une partie de la population aux revenus modestes du centre ville
- soutenir la proposition de loi du Parti Socialiste dans le cadre de l'indemnisation des rapatriés de la guerre d'Algérie, Montpellier compte plus de trente milles rapatriés (1963 : 30 000 Pied-Noirs, 4 000 Harkis, 30 000 Algériens arrivent à Montpellier, deuxième pôle de concentration de rapatriés après Paris
- une politique sportive soutenue par la création d'un office municipal du sport
- une politique culturelle qui favorise la création dans la ville.

Le 20 mars, la liste Union de la gauche obtient 52,06% au second tour.

1979, le nouveau maire de Montpellier demande au jeune chorégraphe Dominique Bagouet s'il souhaite s'installer dans la capitale Languedocienne. Il accepte et crée le Centre chorégraphique de Montpellier Languedoc Roussillon. En 1981, secondé par Jean-Paul Montanarri. il fonde le Festival de Danse de Montpellier.

Cette première empreinte préfigure la politique culturelle volontaire de l'équipe municipale. Elle s'inscrit dans un mouvement global et national qui s'accroît au cours des années 1970 .



En 1973 le Parti Socialiste (PS) crée un Secrétariat national à l'action culturelle. Le projet culturel socialiste demeure attaché à l'idéologie associative et aux vertus de la démocratie locale.

La revue *Communes de France*, éditée par la Fédération Nationale des élus Socialistes et Républicains, publie dans son numéro 143, août -septembre 1975, un article intitulé : "Dossier pour une stratégie culturelle ". Et lors des Journées culturelles organisées par la FNESR en novembre 1975, le secrétaire national du PS à l'action culturelle, Dominique Taddéi construit politiquement le "rééquilibrage" entre associations culturelles et élus. Par ses actions les instances nationales du PS formalisent et orientent une "politique culturelle municipale socialiste".

Par ailleurs le rôle des collectivités locales est renforcé dans le cadre de la politique des "chartes culturelles" destinées à développer la collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales. Elle est menée par Michel Guy secrétaire d'Etat à la Culture en 1974 sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing. Dès 1976 elle sont abandonnées essentiellement pour des raisons budgétaires. De cette période de mise en oeuvre ressort une expérience de partenariat entre l'administration centrale et les communes. Elle sera analysée, entre autres, par le Service Economique Régional qui communiquera auprès des communes afin de les sensibiliser à la planification d'une politique culturelle. Elle servira également de socle à la création en 1979 d'une Mission de Développement Culturel dirigée par René Gachet. Sa gestion est autonome et extraite de la Direction générale de l'administration. Ses moyens sont faibles mais son existence ancre un processus de décentralisation. L'état est présent dans chaque région depuis 1977 dans le cadre de la création des Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC).

1981 la municipalité de Montpellier saisit parfaitement les enjeux et les atouts de cette conjoncture. Elle crée une commission extra municipale à la culture, année d'élection de François Mitterand, premier secrétaire du PS, à la présidence de la république française. Cette initiative est en cohésion avec la politique d'Etat des lois Defferre de décentralisation n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Cette construction politique d'un nouveau rapport entre l'Etat et les collectivités locales redistribue les pouvoirs. Son objectif législatif est de rendre plus efficace l'action publique à travers sa démocratie locale.

Les compétences transférées sont, entre autres, pour les communes dans le domaine culturel : les musées, les bibliothèques, les conservatoires municipaux et les archives.

La loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, loi Defferre et de la version consolidée du 22 juillet 1983, précise, que les collectivités locales règlent par leurs délibérations les affaires de leurs compétences, et garantit le



transfert des ressources nécessaires qui concurrencent, avec l'Etat, au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, ainsi qu'à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie.

Dans cette conjoncture institutionnelle et législative, l'état d'esprit général de cette génération au pouvoir semble mettre en oeuvre toutes les énergies au service de la construction d'un environnement propice: à l'éducation, à la recherche, à la culture. Une forme d'élan qui ne se pose pas la question du sens commun mais dont s'émane de l'action "le sens commun".

La ville de Montpellier va se transformer. Et elle saura tout au long de son aventure culturelle intégrer deux éléments significatifs: son patrimoine architectural et la typographie de son centre ville, elle les associe à sa piétonnisation.

Cette impulsion, toujours présente, est donnée par Dominique Bagouet. Il propose avec une élégante instance de transférer le Centre Chorégraphique, hébergé dans les combles de l'Opéra de Montpellier, dans un bâtiment du centre ville. C'est ainsi que l'ancien couvent des Ursulines devient la " cité internationale de la danse". Elle est composée du Centre Chorégraphique National, de studios de répétitions, elle loge les bureaux du Festival de Danse de Montpellier et l'une de ses cours hémicycle est transformée en salle de spectacle.

Cette évolution passe par la modernisation architecturale et organisationnelle de deux structures culturelles, tout autant essentielles que vitales.

L'Opéra de Montpellier, inauguré en 1888, voit en 1979 naître son Orchestre, suivie par la création en 1983 d'un coeur professionnel. Et afin de consolider cette volonté d'inscrire la ville sur un plan national, une salle de 2000 places est construite en 1990 au sein d'un palais des congrès : l'Opéra Berlioz, au coeur de la ville et à deux échappés du Musée Fabre.

Ce dernier porte le nom de son fondateur Jean- François Fabre, peintre et collectionneur. Le 5 Janvier 1825 il adresse une lettre au maire de Montpellier Jean-Michel Ange Bonaventure de Dax d'Axat (Marquis). Son courrier explique et décrit son projet d'offrir à la commune tous ses tableaux, livres, estampes, dessins et autres objets d'art. Il précise également ses conditions pour le choix, en lien et en accord avec la commune, du lieu qui accueillera sa collection. Il suggère que cet édifice se situe au coeur de la ville et que



les écoles gratuites de dessin, d'architecture et de géométrie puissent être dans le même bâtiment. Le Musée Fabre ouvre ses portes en 1828 dans l'hôtel de Massilian à l'est du centre ville.

Le Musée Fabre ferme provisoirement de 2002 à 2007 en raison de travaux de restructuration et d'extension. Un nouveau musée est recréé à partir de la réhabilitation de 3 bâtiments patrimoniaux et de la création d'un pavillon contemporain (1). Il étend sa surface de 3000 à 9000 m² cela lui permet le redéploiement et l'enrichissement des collections. Il a le statut de musée de France dans le cadre de la loi n°2002-5 du 4 Janvier 2002.

Cette temporalité culturelle est également ponctuée par trois festivals majeurs: Montpellier Danse, Radio France et Cinemed.

Le Festival radio France et Montpellier Languedoc Roussillon est fondé en 1985 par Jean-Noël Jeannemay et Georges Frêche sous la direction de René Koering. Ce dernier sera nommé en 1995 surintendant de la musique de Montpellier alors que l'Opéra devient opéra national.

Et le Festival du Film méditerranéen Cinemed est fondé en 1979 par l'équipe du ciné-club Jean Vigo, et tout particulièrement Pierre Pitot et Henri Talvat.

Le premier adjoint à la culture de la municipalité de gauche de Montpellier est André Levy de 1977 à 1995. Il est étudiant en médecine lorsque il s'engage dans la résistance. Il soigne les Éclaireurs israélites et les maquisards de la Montagne noire. Il devient professeur titulaire à la faculté de médecine de Montpellier en 1970. Son programme culturel, développé et mis en oeuvre avec l'équipe municipale, ambitionne pour l'homme moderne des années soixante dix, une société où chaque individu pourra collaborer, à son niveau et à sa manière, à la construction de son avenir. "La plus haute ambition de l'homme moderne est de comprendre le monde dans lequel il vit, d'établir avec ses semblables des relations fondées sur le respect de chacun et, enfin, d'assumer sa propre liberté par l'expression totale de ses virtualités." texte Jacques Chabam-Delmas *Jalons vers une nouvelle société* parue en 1971.

Cette conjoncture, déployant la culture comme vecteur de développement social et économique est appuyée par le gouvernement et son ministre de la culture Jacques Lang en 1981. Elle confirme dans sa continuité et son héritage intellectuel, la politique volontaire de rayonnement culturel d'un territoire à travers la pratique de grands travaux. Pour notre époque contemporaine et en métropole, la création d'un centre d'art sur le plateau de Beaubourg par le président Georges Pompidou et les architectes Renzo Piano et Richard Rogers et le président François Mitterrand dans le cadre du projet du Grand Louvre par l'architecte Ieoh Ming Pei.



Cette trajectoire expansive est liée au projet global de la municipalité. Un de ses axes est l'aménagement de la ville. Ce changement d'échelle est pensé par Raymond Dugrand, professeur de géographie. Il est élu, adjoint à l'urbanisme en 1977. L'exemple le plus emblématique, dans ses grandes étapes, est son extension par la construction d'un nouveau quartier de 25 hectares nommé Antigone au Sud Est de la ville.

Ce projet inverse l'ordre urbain de la ville en l'ouvrant vers la Méditerranée par le biais de son fleuve côtier le Lez. Il intègre le contrôle de ce dernier en aménageant ses berges, entre-autres, en lieu de promenade. Le projet préfigure la trajectoire métropolitaine de la ville, car il ambitionne dans son essence l'ensemble des domaines qui construisent l'évolution d'un territoire.

Raymond Dugrand adhère en 1943 au maquis auprès des Francs Tireurs et Partisans Français (FTP) créé en 1941 par la direction du parti communiste. Son projet urbain pour la ville de Montpellier est imprégné d'une vision de gauche. Il imagine le territoire de demain dans un mécanisme global, une transition souple qui s'inscrit à long terme. Le quartier d'Antigone symbolise cette ambition, 20% de logements sociaux à deux pas du centre ville, équipements culturels, sportifs et administratifs : la médiathèque Federico Fellini fait la jonction entre le centre de Montpellier et le nouveau quartier, la médiathèque centrale Emile Zola, la piscine olympique, l'Hôtel de région et la nouvelle mairie de Montpellier.

L'architecte Ricardo Boffil est le maître d'oeuvre du quartier Antigone inauguré pour une première phase en 1984 et Jean Nouvel celui de la mairie de Montpellier inauguré en 2011 .

En concomitance la municipalité oriente sa synergie entre recherche, universités et entreprises. Elle s'appuie sur les points forts de la ville : l'université, la recherche médicale, pharmaceutique et agronomique. Un pôle Informatique se développe aux côtés d'IBM (implanté depuis 1963) et regroupe les technologies de la télématique et de l'image. Le tourisme, s'ancre sur le patrimoine du centre historique et la vitalité culturelle du centre ville.

L'aménagement du territoire et son développement passent par la coopération des communes voisines et partenaires. Le 1er août 2001 la communauté d'agglomération de Montpellier vient remplacer Montpellier District créé en 1965. Elle fait suite à la Loi n92-125 (dite "loi Chevènement) qui réforme les modalités d'organisation de l'intercommunalité en supprimant , entre-autres, la forme d'organisation en district (Loi du 12 juillet 1999: compétences obligatoires : développement économique, aménagement de l'espace, habitat social, politique de la ville, et quatre compétences optionnelles : voirie, assainissement, environnement, équipements culturels et sportifs).



La compétence culturelle est intégrée à son fonctionnement depuis 1988. Elle soutient les grandes institutions culturelles de la ville : opéra, orchestre philharmonique, festivals Radio France, Montpellier Danse, Cinemed, ainsi que le Centre Dramatique National. Elle finance les structures culturelles, tel que le festival de cinéma Chinois, les compagnies de danse contemporaine et de musique (Jazz Action Montpellier et Victoire II). Le volet action culturelle est financé à travers les associations d'enseignement artistiques et les Maisons des Jeunes et de la Culture. Elle crée en 1995 un fond d'aide à la diffusion théâtrale afin de soutenir les compagnies de théâtre à présenter leurs spectacles au sein du territoire de l'agglomération. Et prend directement en charge l'École des Beaux Arts et le Conservatoire national de région.

Quinze communes sont adhérentes et participent également aux chantiers importants tels que la construction de la première ligne de Tramway inaugurée en 2001 et la médiathèque Émile Zola inaugurée en 2000.

L'agglomération de Montpellier intègre l'ensemble des leviers législatifs lui permettant de consolider sa politique, elle poursuit son extension et expansion, elle se compose de 38 communes en 2002.

Le transfert des compétences suit son processus par la Loi constitutionnelle du 28 mars 2003. Elle est relative à l'organisation décentralisée de la République qui modifie l'article I de la Constitution, et dispose désormais que "l'organisation de la République est décentralisée". Elle confère une plus grande autonomie financière et la loi introduit dans la Constitution deux nouveaux principes de démocratie directe: le droit aux Collectivités d'organiser des référendums décisionnels et le "droit de pétitions aux électeurs". Et la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, énumère l'ensemble des nouvelles compétences transférées par l'État aux collectivités locales et définit les principes permettant la compensation financière et l'organisation des modalités de transferts des personnels de l'État vers les collectivités.

Dans le cadre de sa gouvernance et des axes développés, nommés ci-dessus, par l'agglomération, en 2003 six communes décident d'en sortir. Et le Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault, Francis Idrac, a, par arrêté du 30 octobre 2003, autorisé la sortie de 6 communes de la Communauté d'agglomération de Montpellier et leur adhésion aux communautés de communes du pays de l'Or et du Pic Saint-Loup. Au Nord de la communauté d'agglomération de MONTPELLIER, les communes de SAINT CLEMENT DE RIVIERE, SAINT GELY DU FESC et TEYRAN ont demandé leur retrait pour adhérer à la communauté de communes du Pic Saint Loup. Au Sud, les communes de LA GRANDE



MOTTE, MAUGUIO et SAINT AUNES ont demandé leur retrait de la communauté d'agglomération de Montpellier et leur rattachement à la communauté de communes du Pays de l'Or.

PALAVAS-LES-FLOTS, elle aussi, est autorisée en 2004 à quitter l'agglomération de Montpellier. Et le projet de création d'une ligne de tramway donnant accès aux plages de la commune est abandonné.

L'aéroport qui dessert Montpellier se trouve sur la commune de MAUGUIO, par cet acte de retrait elle soustrait un équipement majeur et elle fragilise les relations directes liées au développement économique. De ce fait elle ne pourra plus bénéficier de la solidarité économique du groupement communautaire. Et le projet d'extension et de modernisation de l'aéroport est interrompu.

La Chambre Régionale des comptes du Languedoc Roussillon dans son rapport d'observations définitives de septembre 2005, revient sur les distorsions politiques émanant de cette scission.

Elle souligne que l'hostilité d'une commune à appartenir à un groupe communautaire d'agglomération doit être entendu et son retrait pour rejoindre un nouvel ensemble doit être consenti. La réponse du président de l'agglomération dans son courrier du 3 octobre revient sur les fondements de la création de l'agglomération et son ambition de créer un pôle fort situé entre Marseille, Toulouse et Barcelone. Un choix politique d'intérêt stratégique pour la capitale du Languedoc Roussillon, l'aéroport étant l'un de ses moyens.

En 2004 trente et une communes composent l'agglomération de Montpellier.

Son président, Georges Frêche, est élu à la région Languedoc- Roussillon.

Il succède à Jacques Blanc élu depuis 1986. Les élections régionales de 1998 en Languedoc Roussillon sont marquées par l'alliance du Front National et la liste de Jacques Blanc de l'Union pour la Démocratie Française, afin d'obtenir sa ré-élection. Cette configuration politique n'a pas favorisé les échanges coopératifs entre la région, le département, l'agglomération et la ville. De ce fait l'agglomération soutient vivement et financièrement les équipements et les festivals Montpelliérains ayant pour vocation le rayonnement du territoire. La région ne participe pas au financement des manifestations de renom international qui concurrencent à la notoriété de l'agglomération. Le département de l'Hérault organise quand à lui sa propre manifestation le "Printemps des comédiens" qui se déroulait jusqu'en 1998 au même moment que le Festival Montpellier Danse.

Cette situation frontale cesse dès le changement de gouvernance du conseil général de l'Hérault sous la présidence de André Vézinhét de 1998 à 2015 et l'accession de Georges Frêche à la présidence de la région en 2004.



Georges Frèche reste président de l'agglomération, Hélène Mandroux devient maire de Montpellier, elle sera élue aux municipales en 2008.

L'agglomération dans sa politique culturelle poursuit son programme et consolide les projets mis en oeuvre tout long de ces années: la Cité de la Danse, l'opéra Berlioz, le musée Fabre, les festivals, les Maisons pour Tous et les médiathèques.

Le territoire est également composé pour le théâtre du Centre Dramatique National et cinq scènes supplémentaires sont créées à partir de 1990: Le Théâtre Jean Vilar quartier de la Paillade, le théâtre d'O géré par le domaine d'O départemental de Montpellier, le Chai du Terral à Saint Jean de Vedas et le centre Béranger de Frédol à Villeneuve les Maguelones.

Dans le cadre de la lecture publique, l'agglomération rattrape son retard à partir de années 2000. L'ouverture de la médiathèque Emile Zola est suivie par l'ouverture de trois nouvelles médiathèques à Maugio, Saint Jean de Védas et Pignan., accompagnées par la mise en oeuvre d'une politique communautaire d'animation pluridisciplinaire.

L'enseignement artistique par la gestion des deux institutions, le conservatoire national de région et l'école des beaux arts, sont depuis 1988 confiées à l'agglomération.

Dans le domaine de l'art contemporain la métropole a peu d'antériorité. En 1989 elle crée Aldebarran sur la commune de Baillargues à l'initiative de Aurèle Marc. Un lieu de création et d'animation artistique reconnu et soutenu par la DRAC comme le principal lieu d'art contemporain de l'agglomération.

Une occasion exceptionnelle s'est présentée lors de la proposition du collectionneur marchand Yvon Lambert au début de années 1990. Après des difficultés d'ordres fiscaux, la municipalité Montpelliéraine abandonne le projet. La collection composée de 556 oeuvres (Nan Goldin, Jean-Michel Basquiat, Douglas Gordon...) sera accueillie en Avignon en juin 2000 à l'Hôtel de Caumont. En 2012 la donation sera officialisée par le ministère de la culture et de la communication et entre dans le patrimoine national.



L'environnement culturel dans le domaine de l'art contemporain de 1982 à 2005 est composé du Fond Régional d'Art Contemporain (Frac LR) crée en 1982. Les Frac sont des collections publiques d'art contemporain créés dans le cadre de la politique de décentralisation, son budget est en parité Etat/Région. Leurs collections sont diffusées en France et à l'international. La direction est assurée par Emmanuel Latreille depuis 1982?.

Le Centre d'Art Contemporain Régional sur la commune de Sète ouvre en 1997. Il est géré par la Région LR et conventionné avec le ministère de la Culture et de la Communication pour son fonctionnement. Sa mission fondamentale consiste à la conception, la production, la coproduction et la présentation régulière d'exposition. La direction est assurée par Noëlle Tissier depuis 1997.

La municipalité de la ville de Sète soutien et gère la création du Musée International des Arts Modestes qui ouvre en 2000. Sa présidence est assurée par Hervè Di Rosa et la direction est confiée à Maïté Valles-Bled en 2010, elle est également la conservatrice du musée Paul Valéry.

Le Carré d'Art, musée d'art contemporain de Nîmes est inauguré en 1993. Le musée ouvre sa collection de 1960 à nos jours. Le musée organise trois expositions annuelles, la direction est assurée par Jean-Marc Prévost depuis 2012.

En 2006 le musée de Sérignan est inauguré. Le 1er janvier 2010 il devient le Musée régional d'art contemporain (MRAC). Il présente des expositions temporaires et une collection permanente. Son financement est en régie directe avec la région. La direction est assurée par Sandra Patron depuis 2014.

Le musée Fabre dispose d'un espace dédié aux collections contemporaines qui sont en lien avec le mouvement " Supports-Surfaces" (1970) avec l'exposition, entre autres, des oeuvres des artistes Vialat, Dezeuze et Saytour, en résonance avec l'espace Pierre Soulages. Ce dernier ayant fait donation au musée de trente oeuvres dont douze grands formats en 2005. La direction est assurée par Michel Hilaire, Conservateur général du Patrimoine depuis 2010.

Quand à la ville de Montpellier elle crée un espace d'exposition en 1978 au coeur du centre ville l'espace Saint Ravy. En 2013 elle confirme son orientation et dédie cet espace aux artistes Montpelliérains émergents. Sa direction est assurée par La Direction de la Culture et du Patrimoine.

Elle crée également l'espace d'exposition Carré Saint Anne en 1991, qui prend un essor significatif depuis que la direction artistique est assurée par Numa Hambursin depuis 2011.



Le Pavillon Populaire depuis la fin des années 1990 est dédié à la photographie, la direction est assurée par Gilles Mora depuis 2010.

Les initiatives privées s'organisent autour d'un réseau de galeries d'art contemporain essentiellement montées sur le plan juridique en association. En 1988 la galerie ChantiersBoitesNoires, son projet est axé sur l'accompagnement d'artistes. La galerie Iconoscope est créée en 1994. La Galerie Vasistas en 1997 elle se consacre à l'accompagnement et à la diffusion des jeunes artistes. La même année la galerie Aperto dont la vocation est d'être un lieu de recherche et de production pour les artistes et d'être un lieu ouvert à tous. Cette synergie est rejointe par la galerie Alma créée en 2002. Elles sont également à l'initiative du salon annuel Drawing Room créé en 2009, il se déroule depuis 2015 à La Panacée, antérieurement au Carré Saint Anne



Le centre culturel contemporain de la ville de Montpellier La Panacée est créé en 2005, il trouve son adresse au 14 rue de l'École de Pharmacie

La ville de Montpellier lance son projet de création d'une «cité des artistes» dédiée à l'art contemporain. Hélène Mandroux, maire de Montpellier, s'inspire de la villa Médecis, en référence au palais qui héberge l'Académie de France à Rome, pour son fonctionnement.

Henri Talvat, adjoint à la culture quand à lui précise que ce ne sera pas un musée, mais un lieu de vie et d'échanges, où l'on pourra "voir la création à l'oeuvre"

Le projet architectural ambitionne la réalisation, dans un immeuble du centre-ville historique, d'un centre d'art contemporain et d'une résidence étudiante de 62 logements, réservée aux étudiants engagés dans des disciplines artistiques. Sa restauration prévoit au rez-de-chaussée un centre d'art contemporain et des ateliers d'artistes. L'étage, remis au CROUS dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif, sera transformé en 62 logements pour étudiants. Le bail, d'une durée de 60 ans, permettra au CROUS d'amortir ses investissements, et d'accroître son parc de logements.

La Panacée sera investie de 2005 à 2008 pour des événements ponctuels. La Biennale d'Art Contemporain Chinois en 2005 et la Biennale des Jeunes Créateurs 2007 sont organisées par la direction de la Culture et du Patrimoine de la ville et son chargé de mission Arts Plastiques Dominique Thevenot. Et les expositions Chauffe Marcel en 2006 et la Dégelais Rabelais en 2008 sont proposées par Emmanuel Latreille commissaire général et directeur du FRAC LR.

Les travaux débutent en 2009 et dureront quatre années. Les maîtres d'oeuvres sont l'architecte Jean-Luc Lauriol et le scénographe Henri Rouvière .Le projet architectural se définit sur 220 mètres de périmètre, 3 niveaux, 4500 m² (dont 1650 pour les expositions), un auditorium , un grand café, le tout réuni autour d'un vaste patio.

Le coût total est de 13,6 millions d'euros, dont 9 millions assumés par la ville et 4,6 millions par l'agglomération.

Avant même l'ouverture inaugurale de la Panacée, la création d'un centre d'art contemporain est évoqué.

Hélène Mandroux est élue aux municipales de 2008 et Philippe Saurel adjoint à la culture, évoque le projet d'un centre d'art contemporain dès sa prise de fonction en 2011. Son implantation est tout d'abord imaginé



dans les anciens locaux de la Mairie de Montpellier à la jonction entre le centre ville et le quartier Antigone. Lors d'une conférence de presse en janvier 2013 il revient avec son équipe sur le succès des expositions de l'année 2012, il est accompagné par Gilles Mora du Pavillon Populaire, Numa Hambursin directeur artistique du Carré St Anne et de l'espace Bagouet, et de Dominique Thevenot directeur artistique de l'espace St Ravy. Ces infrastructures culturelles sont implantées dans le centre ville, ainsi que le musée Fabre, l'Opéra Comédie et l'Opéra Berlioz. Le centre de culture contemporaine La Panacée, en travaux depuis 2009, doit être inauguré en juin 2013, il se trouve également au centre et à deux rues de la Cité de la Danse.

La Panacée est inaugurée le 22 juin 2013.

Franck Bauchard, son directeur, de 2013 à 2016 définit le projet initial sur le site internet de la structure :

"Ce centre de culture contemporaine est un lieu de rencontres, d'échanges et de métissages entre différentes disciplines artistiques. La Panacée propose, à tous les publics, d'expérimenter une relation renouvelée à l'art. Entre spectateur et acteur, chacun peut interroger représentations et pratiques comme l'invite à le faire la création artistique contemporaine. Ce centre d'art de Montpellier s'inscrit dans la filiation des grands centres d'art créés en Europe ces dix dernières (...). Ces centres se reconnaissent sous cette notion de culture contemporaine, pour défendre une approche thématisée par rapport à des enjeux de société et pour décloisonner les publics de l'art."

Dans son communiqué de presse, inaugurant l'ouverture de la Panacée, la municipalité revient sur les grandes lignes du projet. Il se propose d'explorer et de présenter les recherches artistiques qui ont en commun d'interroger nos perceptions d'un monde en mutation. Les environnements technologiques et la manière dont elles transforment les pratiques artistiques et nos manières de percevoir et de penser. Les mutations des matérialités de l'écrit : l'enjeu est d'accompagner des projets d'écriture sur les nouveaux supports de l'écrit favorisant le croisement entre auteurs et artistes de différentes disciplines.

Frank Bouchard, en mai 2017, revient sur son approche des technologies dans une entrevue donnée à Art-Médias avec la journaliste Marie-Laure Desjardins. *"Je souhaite rompre avec la vision instrumentale des technologies pour les envisager comme des environnements. Les technologies sont des médias encore plus que des outils. Ce qui importe, ce sont les effets qu'elles produisent : par exemple, sur nos manière de penser, d'écrire nos relations avec les autres, notre rapport au temps et à l'espace. Nous sommes dans une époque de transformations anthropologiques qui nous conduit à réinterroger et à réévaluer les liens entre l'homme et les techniques. Je souhaite aujourd'hui prolonger cette recherche sur la manière dont les*



milieux technologiques, énergétiques et naturels s'imbriquent dans nos sociétés ou la manière dont des savoirs anciens questionnent notre rapport à la science et à la technologie."

La Panacée, en régie directe avec la mairie de Montpellier, suit l'agenda électoral. Philippe Saurel est élu maire de Montpellier en 2014. La réforme territoriale suit également son processus. Les conseils municipaux de la Communauté d'Agglomération de Montpellier se sont prononcés à une large majorité pour la Métropole. Après avoir sollicité le Préfet de l'Hérault, lors du conseil extraordinaire du 24 octobre 2014, elle obtient le statut de Métropole. Cette disposition est prévue dans la loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 28 janvier 2014 (MAPAM).

Au 1^{er} janvier 2015, Montpellier Méditerranée Métropole fera partie des 12 métropoles françaises.

Un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est choisi et baptisé «Montpellier Méditerranée Métropole» pour 430 000 habitants du territoire. Le statut de Métropole conforte Montpellier dans la grande région qui se dessine autour de la réforme territoriale, regroupant le Languedoc-Roussillon et Midi- Pyrénées. Ce statut lui permet de ne pas perdre 7 millions d'euros chaque année de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État. Les trois nouvelles compétences de la métropole au 1er janvier 2015 sont le tourisme, la voirie et l'urbanisme.

Cette modification structurelle est suivie par les nouvelles dispositions de la : Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) promulguée le 7 août 2015. Elle précise, entre autres, le transfert de trois compétences départementales à la métropole. Le transfert de compétences entre le Département de l'Hérault et Montpellier Méditerranée Métropole a été signé. Philippe Saurel, Président de Montpellier Méditerranée Métropole et Kléber Mesquida, Président du Département et Député de l'Hérault ont fait voter par leur assemblée respective, le transfert de 3 des compétences du Département vers la Métropole. Pour la compétence culturelle elle concerne : les équipements situés dans la partie Nord du Domaine départemental d'art et de culture d'O à Montpellier et leurs moyens financiers inhérents, revient à la Métropole. L'EPCI qui gère le Domaine d'O et les Festivals (Printemps des comédiens, Arabesques et Folies Lyriques) sont également concernés. Cette loi définit les responsabilités des régions qui auront elles seules la possibilité de verser des aides directes aux entreprises. Elles joueront un rôle prépondérant en matière d'aménagement du territoire, d'environnement, de la formation et de coordination dans le domaine de l'emploi.



Dans son article 3 elle définit : "La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005". Cette convention est signée lors de La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Paris du 3 au 21 octobre 2005, qui affirme que la diversité culturelle est une caractéristique inhérente à l'humanité. La France dans la LOI du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) réaffirme dans ses dispositions législatives sa volonté de garantir la liberté de création et la protection de sa diversité. Dans le domaine de l'art contemporain elle garantit en reconnaissant « l'inaliénabilité des œuvres d'art des collections des Frac », la pérennisation de ce patrimoine contemporain.

La Loi NOTRe institue dans chaque région une conférence territoriale de l'action publique (CTAP). Dans le domaine culturel elle doit impérativement en organiser une par an.

C'est à travers l'anticipation des évolutions des institutions, des transferts de compétences et ses moyens financiers que le projet MoCo trouve son amplitude et sa légitimité.

L'équipe municipale souhaite restructurer le projet fédérateur de sa politique culturelle dans le domaine de l'art contemporain. Elle s'appuie sur le constat de ses infrastructures existantes: La Panacée, l'espace St Ravy, le Carré St Anne, le tissu associatives, les festivals et dans le cadre de la l'enseignement "Ecole Supérieure des Beaux Arts de Montpellier Agglomération. Elle recherche une figure de l'art contemporain disposant de l'ensemble des compétences nécessaires à sa direction et son rayonnement.

Elle recrute Nicolas Bourrioud en janvier 2016. Il est le cofondateur du Palais de Tokyo (centre d'art contemporain) et ancien directeur de l'école des Beaux-Arts de Paris.

Le Palais de Tokyo ouvre officiellement dans le 16ème arrondissement de Paris en 2002. Dans son article paru dans la revue Rue Descartes (2002/3 n°37) Carole Boulbès critique d'art et qui enseigne l'esthétique et l'histoire de l'art contemporain, revient sur l'ouverture. *"Les critiques les plus rétrogrades évoquent l'idée de cloaque, les autres accusent les directeurs Nicolas Bourriaud et Jérôme Sans d'avoir recréé l'atmosphère d'un squat berlinois au cœur du 16^e arrondissement de Paris. De Camille Mauclair à Marc Fumaroli, la critique réactionnaire ne change guère, il s'agit toujours de cracher sur l'audace et la nouveauté en la minimisant ou en la niant.« Déjà vu », « ringard », de tels jugements à l'emporte-pièce dissimulent un refus d'affronter la nouveauté, ils témoignent d'une incapacité à penser ce qui change au cœur même des traditions. Les arguments de ceux qui rejettent l'art contemporain sont pauvres et de triste mémoire : thèse*



du complot (idée qu'une élite arriviste se moque du peuple), thèse de la décadence (pour ne pas dire de la dégénérescence, comme le firent les Nazis en 1937, à Munich) et thèse de l'obsolescence. D'autres, comme Jean Clair cherchent les raisons de ce qui est perçu comme un déclin. Selon les cas, l'accusé est un artiste (par exemple Duchamp, Buren, César), un genre (le cinéma, la vidéo), un mouvement artistique ou bien encore une institution."

Aujourd'hui Le Palais de Tokyo est le plus grand Centre d'Art Contemporain d'Europe.

Dans le cadre de sa prise de fonction Nicolas Bourriaud et lors des propos recueillis par le journaliste Jean-Marie Dinh, il souligne: " Je crois à la singularité du regard , une pensée novatrice peut s'exprimer avec un stylo. Il n'y a pas de lien entre l'outil dont on use et ce qu'on exprime." Dans son ouvrage Esthétique relationnelle, chapitre Les espaces-temps de l'échange, il écrit " Au commencement de l'art se trouve le comportement adopté par l'artiste, cet ensemble de dispositions et d'actes par lequel l'oeuvre acquiert sa pertinence dans le présent."

Sa programmation, vise à rendre compte des différentes lignes esthétiques qui émergent dans l'art contemporain. Il ne s'agit pas de proposer des thèmes autour d'une esthétique dominante, de s'intéresser à la globalisation culturelle, de rendre compte de ses multiples problématiques. Cette énergie générative est présente dès la première exposition en janvier 2017 Mulholland Drive qui propose d'explorer l'influence esthétique de l'univers lynchien.



Les dispositions administratives de la gestion du projet MoCo.

La Loi du 4 janvier 2002 crée les Etablissements Publics de Coopération Culturelle (EPCC)

L'EPCC est un établissement public dédié à la gestion d'un service public de la culture et comme l'indique le loi "« l'établissement public de coopération culturelle est administré par un conseil d'administration et son président. Il est dirigé par un directeur ou une directrice ».

Pour suivre la procédure légale Nicolas Bourriaud est tout d'abord recruté, pour une durée de trois ans, comme directeur de l'EPCC l'Ecole Supérieure des Beaux Arts de Montpellier Agglomération, en délégation à la Métropole depuis 1988 et constituée en EPCC depuis 28 décembre 2010. De ce fait et grâce à cette procédure la métropole et la ville ne créent pas une nouvelle structure elle modifie EPCC ESBAMA. Le recueil des actes administratifs spécial N R76-2017-130 publié le 25 juillet 2017 officialise cette démarche par l'organe d'Etat : Préfecture de la Région Occitanie et le Secrétaire général pour les affaires régionales (SAGAR).

Le conseil d'administration, la gouvernance :

Dans ses statuts elle détaille la composition de son conseil d'administration (Le conseil d'administration, instance unique de l'établissement, constitue l'assemblée délibérante de l'établissement) : 2 représentants de l'Etat, 5 représentants de Montpellier Méditerranée Métropole, 3 représentants de la Ville de Montpellier, 4 personnalités qualifiées dans les domaines de compétences de l'établissement, dont une au moins dans le domaine de l'enseignement artistique, et une au moins dans le domaine de l'art contemporain, 4 représentants des personnels, dont 2 enseignants et représentants des personnels administratifs et techniques et 1 représentant des étudiants.

Les sujets délibérés lors du conseil d'administration sont antérieurement traités par sous groupes réunis dans leurs domaines de compétences.

Il est également précisé dans les dispositions transitoires et finales, que les agents fonctionnaires des collectivités membres, positionnés sur la gestion des trois lieux constitutifs de l'établissement seront mis à la disposition de l'établissement. Cela implique que pour l'instant le personnel est toujours rattaché à la structure engagée, il est actuellement proposé aux salariés précités de rejoindre la structure EPCC. Le



MoCo est un EPCC à caractère administratif, de ce fait le personnel reste titulaire de la fonction publique. Cette fusion de structures et future extension, offre l'opportunité et la pertinence de mutualisation des postes. Cette démarche est en cours au coeur de l'établissement.

La Chambre régionale des comptes Languedoc- Roussillon, Midi-Pyrénées, dans son rapport, adressé au président de la Montpellier Méditerranée Métropole, du 16 octobre 2014 souligne que la croissance des effectifs des collectivités est un facteur important d'augmentation des dépenses de rémunération. Cette forte croissance et le manque actuel de visibilité sur le plan des ressources humaines est la conséquence d'une période de transition. Cette période concerne l'ensemble des communes de Montpellier Méditerranée et aussi le personnel impliqué dans le processus des transferts de compétences entre le département et la Métropole.

Les pratiques de recrutement sont au coeur des enjeux des politiques des ressources humaines et le lien avec l'équipe des salariés.

Ses missions principales :

- de participer au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le domaine des arts plastiques;
- de développer la production, l'exposition et la médiation de l'art contemporain, dans et hors les murs;
- d'encourager la création contemporaine, notamment par l'exposition des oeuvres d'artistes vivants et l'organisation d'échanges entre créateurs et avec le public;
- d'organiser toute manifestation visant à diffuser et à approfondir la connaissance de l'art contemporain;
- de participer, par tous moyens, à l'enrichissement et à la diffusion de la réflexion sur les questions touchant à la société et à la culture contemporaine.

La mise à disposition des bâtiments par Montpellier Méditerranée Métropole et la Ville de Montpellier (contributions volontaires et mises à dispositions consenties à titre gracieux)

Montpellier Méditerranée Métropole

- L'Hôtel de Montcalm, y compris les matériels et mobiliers nécessaires à son fonctionnement.
- Le bâtiment de l'Ecole Supérieure des beaux Arts de Montpellier Méditerranée Métropole, y compris les matériels et mobiliers nécessaires à son fonctionnement.



Cette mise à disposition, sans transfert de propriété, fait l'objet d'une convention. Cette convention prévoit notamment les conditions dans lesquelles Montpellier Méditerranée Métropole assume les dépenses qui relèvent du propriétaire.

La ville de Montpellier

-La Panacée, y compris les matériels et mobiliers nécessaires à son fonctionnement.

Cette mise à disposition, sans transfert de propriété, fait l'objet d'une convention. Cette convention prévoit notamment les conditions dans lesquelles la Ville de Montpellier assume les dépenses qui relèvent du propriétaire.

La Contribution des membres au fonctionnement de l'établissement :

Le budget de l'établissement est acté, pour son premier exercice, à hauteur de 3 509 000€ en dépense de fonctionnement. Sur la base de ce budget, les contributions financières des personnes publiques membres sont établies, pour son premier exercice, comme suit :

Pour l'Etat : 224 000€ (7% du budget annuel de fonctionnement) .

Pour Montpellier Méditerranée Métropole : 1 615 000€ (47% du budget annuel de fonctionnement).

Pour la ville de Montpellier : 1 545 000€. (46% du budget annuel de fonctionnement).

Son budget annuel est adopté par le conseil d'administration, le comptable de l'établissement est un comptable direct du Trésor. Sur avis conforme de ce dernier, le directeur peut créer des régies d'avances de recettes, conformément aux dispositions prévues au code général des collectivités territoriales.

Les recettes propres de l'établissement comprennent d'une manière générale, toutes les recettes autorisées par les lois et règlements.

Les charges de l'établissement comprennent notamment, les frais de personnels, les frais de fonctionnement, d'exploitation et de production, les dépenses d'équipement, les impôts et contribution de toute nature , et , de manière générale, toutes les dépenses nécessaires à l'accomplissement par l'établissement de ses missions.



Cette définition des recettes et des charges préfigure la composition d'un budget prévisionnel et d'un compte de résultat., conforme et semblable aux comptes 6 les charges et 7 les recettes du plan comptable. Le compte de résultat sur l'année N-1 précise le résultat net, le bénéfice ou le déficit de la structure qui est reporté dans le bilan (Passif : haut du bilan).

Le compte de résultat permet également de déterminer quels sont ses postes des dépenses ou des recettes en %, en fonction de son chiffre d'affaire (volume d'activité), du total de ses dépenses, ou de son déficit ou son excédant (bénéfice). Par exemple quel est le % de la masse salariale sur le total des charges.

La comptabilité analytique est quand à elle un outil de visibilité pour déterminer le coût direct d'une opération ou d'un projet spécifique. Les coût directs sont par exemple les achats de matériel directement liés à la réalisation d'une oeuvre, d'un décor et cela pour l'ensemble des postes de dépenses. On y applique également les recettes directes, subventions (ciblées ou spécifiques), co-productions, billetterie, apport de la structure...

Les dépenses indirectes sont les charges fixes de la structure, loyer, fluides, entretien du matériel administratif (imprimante, logiciel de paie...) salaires des postes administratifs. Ces frais de fonctionnement sont imputés au projet spécifique en fonction du temps et des moyens qu'il sollicite.

En année N+1 elles sont présentées sur la forme du budget prévisionnel du projet spécifique.

En année N les dépenses et les recettes du projet spécifique sont saisies dans le logiciel comptable sous son numéro de code analytique. Et pour la saisie des charges indirectes la procédure est identique mais la charge sera pondérée : exemple: loyer (plan comptable : 613) charge : 500€ (codes analytiques : frais généraux 350€, projet spécifique : 150€).

La comptabilité analytique permet également d'isoler une activité afin de calculer son seuil de rentabilité ou d'amortissement. Elle permet également de monter un plan de financement détaillé.

Le compte de résultat (global) sur l'année N-1 précise le résultat net, le bénéfice ou le déficit de la structure qui est reporté dans le bilan (Passif : haut du bilan).

Le bilan comptable quand à lui fait apparaître l'actif et la passif de la structure. L'analyse du haut (long terme) et du bas du bilan (court terme) de l'actif et du passif.



Il permet de comprendre la situation financière globale de la structure (sa capacité d'auto financement , sa capacité d'endettement, sa trésorerie, les besoins de son fond de roulement et son seuil de rentabilité sur une activité et ou une action spécifique).

ACTIF	PASSIF
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS FINANCIERES <i>TOTAL ACTIF NON COURANT</i>	CAPITAL SOCIAL RESERVES RESULTAT NET <i>TOTAL CAPITAUX PROPRES</i> PROVISIONS DETTES FINANCIERES LT <i>DETTES NON COURANTES</i>
STOCKS CREANCES D'EXPLOITATION CREANCES HORS EXPLOITATION TRESORERIE <i>TOTAL ACTIF COURANT</i>	DETTES FOURNISSEURS AUTRES DETTES EMPRUNTS COURT TERME <i>DETTES COURANTES</i>


Long terme

Court terme

Le MoCo est un EPCC à caractère administratif, sa comptabilité est régie par le Codes des Marchés Publics et s'inspire du plan comptable conçu pour les entreprises privées (décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public).

Son principe est la séparation entre l'ordonnateur et le comptable. L'ordonnateur constate les recettes et les dépenses, compte administratif. Le comptable exécute la procédure de recouvrements et de paiements, compte de gestion.

Ces deux documents, l'un budgétaire (compte administratif) et l'un comptable (compte de gestion), doivent coïncider, leurs présentations sont identiques et comportent la même nomenclature.

La M14 est la nomenclature budgétaire et comptable qui s'applique aux communes et à leurs services publics à caractère administratif.

Il se présente ainsi :

Comptes de capitaux (Fonds propres, emprunts et dettes assimilées) -classe 1 (exemple: 119 rapport à nouveau (solde créditeur))

Comptes d'immobilisations -classe 2 (exemple : 204122 - Bâtiments et installations)



Comptes de stocks et en-cours -classe 3 (exemple : 322 - Fournitures consommables autres qu'alimentation)

Compte de tiers - classe 4 (exemple : 4091 - Avances versées sur commande)

Comptes financiers - classe 5 (exemple : 511 - Valeurs à l'encaissement)

Comptes de charges - classe_6 (exemple: 656 frais de fonctionnement des élus)

Comptes de produits - classe 7 (exemple : recettes.)

Comptes spéciaux - classe 8 (engagements hors bilan)

LISTE DES CODES FONCTIONNELS (administration générale .)

Liste des fonctions

Thème de la fonction	Communes (M14)	Départements (M 52)	Régions (M71)
Fonction 0	services généraux des administrations publiques locales	services généraux	services généraux
Fonction 1	sécurité et salubrité publique	sécurité	formation professionnelle et apprentissage
Fonction 2	enseignement - formation	enseignement	enseignement
Fonction 3	Culture	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	culture, sports et loisirs
Fonction 4	sport et jeunesse	prévention médico-sociale	santé et action sociale
Fonction 5	intervention sociale et santé	action sociale	aménagement des territoires
Fonction 6	Famille	réseaux et infrastructures	(fonction en réserve)
Fonction 7	logement	aménagement et environnement	environnement
Fonction 8	aménagement des services urbains, environnement	transports	transports
Fonction 9	action économique	développement économique	action économique

LISTE DES CHAPITRES BUDGETAIRES

Budgets votés par nature :comptabilité générale

Budgets votés par fonction : comptabilité analytique

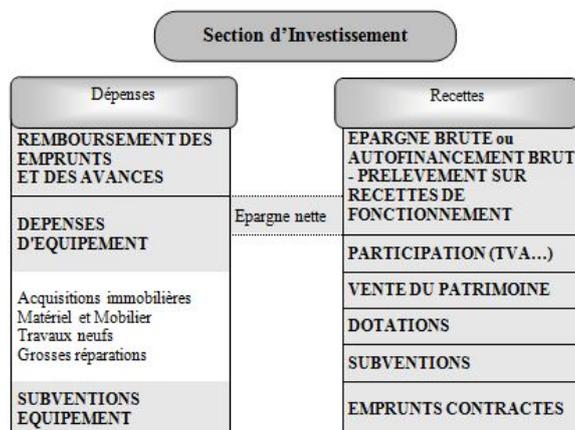
Nota : Choix du vote par l'assemblée délibérante soit par nature, soit par fonction mais en cas de vote par nature, obligation de faire une présentation croisée par fonction et vice-versa.

Le budget de fonctionnement actuel de l'EPCC, comprend la Panacée, L'Ecole Supérieure de Beaux Arts et les moyens de mise en oeuvre du MoCo.

Et une section investissement (budget voté par fonction, section investissement , rubrique 90) dans le cadre de la rénovation de l'Hôtel Montcalm.



Cet investissement est régi par : -Contrat plan Etat Région 2015 -2020 volet territorial programme investissement entre autres MoCo (7M€ Métropole, 1,1M€ Région et 1,1 M€ Etat).



Ces éléments permettent de connaître le budget global de la première année, 2017, de fonctionnement de l'EPCC MoCo : 3 509 000€ et du montant des travaux engagés pour la restauration du bâtiment Montcalm 9,2 €.

Dans le bilan social et économique, qui sont à mon sens indissociables, les critères d'évaluations transversaux pourraient être, entre-autres :

-l'augmentation de la fréquentation du public depuis la nouvelle direction (8 000 visites pour la dernière exposition programmée par Franck Bouchard et 30 000 visites pour chacune des deux expositions programmées par Nicolas Bouriaud),

-le mouvement d'initiatives privés qui se multiplient sur la commune de Montpellier dont deux sont particulièrement significatives :

- l'arrivée depuis fin 2016 de Mécène Sud Aix Marseille qui ouvre une antenne rue des Balances,
- l'acquisition par un grand groupe immobilier ELENIS de l'ancienne Maire de Montpellier (1816-1975) place de la Canourgue. Il s'associe au Frères Pourcel pour créer un restaurant et un centre d'art contemporain. Il y domicilie sa fondation d'art contemporain Egeria et confie sa direction artistique à Numa Hambursin.

-l'augmentation de 17% des nuitées de la clientèle étrangère et l'augmentation de 16% de visiteurs des infrastructures culturelles de la ville pour l'année 2017.



Le projet du MoCo est un des enjeux de la politique de la Ville de Montpellier qui est indissociable à Montpellier Méditerranée Métropole. Ses actions sont menées pour accroître la faisabilité de son projet politique, consolider son expansion et sa visibilité. Pour cela elle cadre ses objectifs à travers des accords et des conventions dans l'ensemble des champs qui sont inhérents et inévitables pour une Métropole :

- Accord cadre partenariat Montpellier Méditerranée Métropole et Toulouse Métropole
- Contrat de ville contrat cadre Montpellier Méditerranée Métropole 2015-2020
- Contrat cadre Montpellier Méditerranée Métropole et Université Paul - Valéry 2015-2020
- Convention cadre entre Accord Montpellier Méditerranée Métropole et la Caisse des Dépôts développement économique 2015
- Création d'un pôle économique commun à la ville et la Montpellier Méditerranée Métropole
- Plan Climat Energie Territoriale 2013-2018 Plan d'action
- Création d'un Tiers-Lieu au coeur de la cité : Cité créative 400m2 (Illusion et Macadam, Smart) est limitrophe au MoCo Centre d'art contemporain

Cette conjoncture est issue d'un mouvement global qui prend en considération l'ensemble des enjeux qui forment une société: un groupe d'individus sur un territoire en lien avec son environnement civilisationnel et naturel. Tout est interdépendant, même si le un dans un tout peut être décortiqué.



Conclusion

La ville de Montpellier a la culture de la culture, un mouvement qui lui permet l'émergence de la pensée et de la créativité. Nicolas Bourriaud souligne cette particularité d'une ville de brassage, avec une immense population étudiante et des allers-retours permanents qui lui apparaissent comme une qualité cruciale du XXI siècle. Sa politique culturelle affirmée et la réelle entente entre les acteurs culturels sont également des atouts essentiels. La municipalité vient de nommer Fabrice Manuel directeur général adjoint de la ville et Métropole, chargé de la culture et des candidatures à l'exposition universelle 2025 et à Montpellier Capitale Européenne 2028.

La Ville de Montpellier, indissociable à Montpellier Méditerranée Métropole, peut apparaître comme exponentielle dans ses ambitions, et ou tout autant que l'équipe municipale de Georges Frêche en 1977. L'ambition et l'utopie se côtoient dans l'esprit visionnaire de la construction d'un projet humaniste. L'Histoire nous apprend qu'il échappe, se déconstruit et se reconstruit. Elle nous apprend également que les mutations sont périodiques, cycliques et liées aux civilisations. Leur appréhension passe par notre compréhension de sa complexité, et sollicite notre capacité à y accorder aussi une part qui nous échappe, dans les élans générationnels qui font de nous des gens de passage.



photos :

Bibliographie

ARENDET, Hannah

Condition de l'homme moderne, première parution 1958, édition pocket, univers poche Paris , 2002, 369 pages,

BENHAMOU, Françoise

L'économie de la culture . Paris : La Découverte, 1996, 119p. (6ème édition en 2011)

BONET, Luis et NEGRIER, Emmanuel.

La fin des cultures nationales ? Les politiques culturelles à l'épreuve de la diversité. Ed La Découverte Coll Recherches , 2008, 232 pages

BOURRIAUD Nicolas

Esthétique relationnelle Paris : Les presses du réel ,1998., 128 pages

COULANGEON, Philippe.Sociologie de la culture et des pratiques culturelles-Paris- Armand Collin -3 ème édition 2016, 126 pages.

CUCHE, Denys. La notion de culture dans les sciences sociales . Paris : La Découverte – Repères, 1996, 123 pages. 4ème édition en 2010

POIRRIER Ph. (sous la direction de)

Pour une histoire des politiques culturelles dans le monde La Documentation française 2011

POIRRIER Philippe

Les politiques culturelles en France La Documentation Français. Doc en Poche Regard d'expert 2002 877 pages

SAEZ Guy et SAEZ Jean-Pierre (sous la direction de)

Les nouveaux enjeux des politiques culturelles. Dynamiques européennes. Ed La Découverte 2012



Annexes

Annexe : Documents DROPBOX

https://www.dropbox.com/sh/tju9rnfjek31fw8/AABjGsrK0OS6H8NrSHePS_Wza?dl=0

Dossier Politiques Culturelles

Chaban-Delmas Jacques

JALONS VERS UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ, Revue des deux mondes, Janvier 1971

Dubois Vincent .

Du militantisme à la gestion culturelle : L'institutionnalisation de l'action culturelle dans une ville de banlieue (Bron, 1970-1990). Gaubert (C.), Lechien (M.-H.) et Tissot (S.). Reconversions militantes, Presses universitaires de Limoges, p. 139-162., 2006. <halshs-00131139>

Négrier Emmanuel

« Réforme politico-institutionnelle : quelle nouvelle gouvernance territoriale pour la culture ? », L'Observatoire 2011/3 (Hors-série 4), p. 24-29.

Négrier Emmanuel

Montpellier, la ville inventée, CULTURE Revue CEPEL Février 2008

Négrier Emmanuel « Métropolisation et réforme territoriale », Revue française d'administration publique 2012/1 (n° 141), p. 73-86. DOI 10.3917/rfap.141.0073

Négrier Emmanuel,

La question métropolitaine. Les politiques à l'épreuve du changement d'échelle territoriale 2005, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 270 pages

Négrier Emmanuel . Territoire, Leadership et Société. Georges Frêche et Montpellier. Sciences de la Société n53, 2001, pp.63 - 87.



Négrier Emmanuel et Faure Alain . LA POLITIQUE CULTURELLE DES AGGLOMÉRATIONS. La documentation française, 2001, Alain faure- Emmanuel Négrier. <hal-01438196>

Poirrier Philippe.

Les collectivités territoriales et la culture : des beaux-arts à l'économie créative. Politiques et pratiques de la culture, La Documentation française, pp.65-73, 2010, Les Notices de la Documentation française, ISSN 0981-3756, 978-2-11-145082-0.

Sibertin-Blanc Mariette

L'action culturelle territoriale en France Lecture des recompositions à travers les structures culturelles départementales Éditeur L'Harmattan Édition imprimée Date de publication : 1 décembre 2012

Tomàs Fornés Mariona ,

« Négrier, Emmanuel, La question métropolitaine. Les politiques à l'épreuve du changement d'échelle territoriale », Métropoles [En ligne], 3 | 2008, mis en ligne le 25 septembre 2008, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://metropoles.revues.org/2652>

Actes I et II de la décentralisation : évolution des compétences des collectivités territoriales, la situation en 2008 Publié le 02/04/2009

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/territ/FranceMut/FranceMutDoc3.htm>

Dossier Environnement :

Montpellier Méditerranée Métropole - Diagnostic de territoire

Insee Dossier Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées N° 1 - Juillet 2016

Plan Climat Énergie Territorial 2013 - 2018

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 6 FÉVRIER 2014

2010-2020 Plan de déplacement Urbain

LA PRISE EN COMPTE DE L'AGRICULTURE DANS LES NOUVEAUX PROJETS DE TERRITOIRES URBAINS.
EXEMPLE D'UNE RECHERCHE EN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER

Françoise Jarrige, Pascal THINON, Brigitte Nougarèdes

Armand Colin | « Revue d'Économie Régionale & Urbaine »



Dossier Financier et budgétaire

CNFPT

Définition et présentation du budget Auteur : Wiki Territorial

Nomenclatures des Communes Plans comptable

Applicable au 1^{er} janvier 2013

Instruction M14

Tristan Picard - Le poids économique direct de la culture

Ministère de la Culture et de la Communication - Département des études, de la prospective et des statistiques

La LOLF : enjeux et fondamentaux

LE RAPPORT PUBLIC ANNUEL 2017 Cour des comptes - Chambres régionales et territoriales des comptes

Chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées Rapport d'observations définitives : Communauté d'agglomération de Montpellier (34)

Rapport d'observations définitives n° GR/16/1733 du 13 octobre 2016

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER Exercices 2010 et suivants

Les modèles économiques des entreprises culturelles J. Chabrilat - 01.2015 - p.1/11

B - Les modèles économiques des entreprises culturelles - UNIDO : Les principes de mise en oeuvre - La nomenclature - Les modèles économiques des entreprises culturelles

Extraits de : « Direction et gestion d'une entreprise culturelle » Ed. WEKA - 2005

« Les Nouveaux enjeux budgétaires des entreprises culturelles » Ed. WEKA - 2007

Ville de Montpellier Budget primitif 2016

Ville de Montpellier Compte administratif 2016

Ville de Montpellier Budget supplémentaire 2016

Rapport d'activité 2016 Montpellier Méditerranée Métropole



Budget primitif 2017 Montpellier Méditerranée Métropole

Débat d'orientation budgétaire 2018 Montpellier

Fiche d'impact liée aux transferts de compétences des communes de Montpellier Méditerranée Métropole

Communiqué de Presse Montpellier Méditerranée Métropole et la Caisse des Dépôts signent une convention cadre pour le développement de la Métropole

Une convention cadre pour le développement de la Métropole de Montpellier

Dossier Administration et Juridique

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R76-2017-130 PUBLIÉ LE 25 JUILLET 2017 : ESBAMA et création de EPCC Montpellier Contemporain - MoCo (16 pages) Page 29

R76-2017-07-21-006 - 12-DIRECCTE - Arrêté fixant la composition du Comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT) (6 pages)

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE (EPCC) : SYNTHÈSE À L'USAGE DES DIFFUSEURS DU SECTEUR DES ARTS PLASTIQUES- Fiche CIPAC

Votre livret d'administrateur -administratrice de l'EPCC -Comité National des établissements publics de coopération culturelles

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES
N° 2010 - 19 RAPPORT sur les établissements publics de coopération culturelle
juin 2010

Accord cadre partenariat Montpellier Méditerranée Métropole et Toulouse Métropole

Contrat de ville contrat cadre Montpellier Méditerranée Métropole 2015-2020

Contrat cadre Montpellier Méditerranée Métropole et Université Paul - Valéry 2015-2020

Contrat plan Etat Région 2015 -2020 volet territorial programme investissement entre autres MoCo



Décrets, arrêtés, circulaires TEXTES GÉNÉRAUX MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label «Centre d'art contemporain d'intérêt national»

JORF n°0158 du 8 juillet 2016 texte n° 1 LOI n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour
l'éducation, la science et la culture, réunie à Paris du 3 au 21
octobre 2005 pour sa 33e session,

Dossier Projet Culturel

Articles

Nicolas Bourriaud : « Il faut disposer d'institutions qui ressemblent à leur territoire »
Publié le 24 janvier 2017 Recueilli par Jean-Marie Dinh Source ; La Marseillaise 21/01/2017

Centre d'Art Contemporain Montpellier : En attendant le Moco
Publié le 9 décembre 2016 source : La Marseillaise 07/12/2016

Boulbès Carole, critique d'art, enseigne l'esthétique et l'histoire de l'art contemporain
Le Palais de Tokyo, hybridation et mondialisation
Revue Rue Descartes 2002/3 (n° 37)

Dossier de Presse ville de Montpellier pour l'ouverture de la Panacée 21 mai 2013

Dossier de Presse La Panacée expositions du 14 octobre 2017 au 14 janvier 2018

Dossier de Presse exposition CHAUFFE MARCEL ! 17 juin – 29 octobre 2006 Montpellier, Sète, Nîmes, Alès,
Milhaud, Villeneuve Lez Avignon, Sigean, Cases de Pène, Bélesta, Bagnols-les-Bains

Dossier de presse ville de Montpellier Biennale des Jeunes Créateurs d'Europe et de la Méditerranée 2007

Liens vidéos



Débat entre Georges FRECHE, candidat de l'Union de la Gauche, et François DELMAS, Maire sortant de la majorité (depuis 18 ans), avant le 2ème tour de scrutin des élections municipales, à Montpellier. Le débat porte sur l'écologie, l'urbanisme, la politique de logement, le chômage, l'abandon des rapatriés...

Émission TF1 Actualités 13H Production producteur ou co-producteur

Télévision Française 1

<http://www.ina.fr/video/CAA7700201101>

À l'occasion de la première édition du Festival international Montpellier Danse, son directeur, le jeune chorégraphe français Dominique Bagouet, expose ses choix de programmation.

Date de diffusion : 11 juillet 1981 Source : TF1 (Collection: Journal télévisé de 20 H)

Personnalité(s) : Dominique Bagouet

<http://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu01319/dominique-bagouet-et-le-festival-international-montpellier-danse>

Conférence de Jean-Paul Volle « Antigone, Port Marianne, Odysseum... L'Écriture d'un projet de ville »

<https://www.youtube.com/watch?v=XESrcloJ9J4>

Lien émission radio

Brice Couturier, émission: Le grain à moudre, France Culture le 20 07 2011

L'après Frêche

INTERVENANTS

Emmanuel Négrier Directeur de recherche CNRS en science politique au CEPEL (Centre d'Études Politiques de l'Europe latine) à l'Université de Montpellier 1

Paul Alliès Professeur de science politique à l'Université de Montpellier, Président héraultais de la Convention pour la VIe République

Philippe Saurel Adjoint au maire PS à Montpellier

<https://www.franceculture.fr/emissions/du-grain-moudre/lapres-freche>